

Les chômeurs paieront

Le nouveau gouvernement britannique prépare une réforme d'ampleur de ce qu'il est convenu d'appeler outre-Manche « l'Etat-providence », même si, vu du continent, celui-ci paraît bien chiche. Ainsi, les allocations chômage (versées à tous les chômeurs sans condition préalable de cotisations, mais sous condition de recherche active d'emploi) sont plafonnées à 65,5 livres, soit l'équivalent de 330 euros par mois. S'y ajoutent d'autres prestations pour le logement, les personnes à charge, la maternité, etc., si bien que, au total, 190 milliards de livres (220 milliards d'euros) ont été consacrées à l'Etat-providence en 2010. L'objectif officiel est de réduire ces dépenses de 10 % en trois ans, notamment en rassemblant l'ensemble des prestations versées aux personnes d'âge actif dans une allocation unique dont le montant ira déclinant en fonction du revenu d'activité : chaque livre gagnée en travaillant entraînera une réduction de 65 pence des aides sociales, alors qu'actuellement toute hausse du revenu d'activité se traduit par une baisse identique des prestations. Les Britanniques vont appliquer eux aussi la logique du RSA français versé aux travailleurs pauvres, en espérant que cette carotte incitera davantage de chômeurs à reprendre un emploi. Et comme la carotte risque de ne pas suffire, Iain Duncan Smith, le ministre britannique du Travail et des Retraites, a présenté le 11 novembre un projet de loi destiné à punir les chômeurs soupçonnés de ne pas faire suffisamment d'efforts pour sortir du chômage : il les obligera à travailler gratuitement à des tâches d'intérêt collectif durant un mois.

Monsieur Duncan Smith n'invente rien. Ce qu'il propose s'appelle *workfare* : travailler pour rembourser l'aide sociale reçue, un dispositif mis en place dans un certain nombre d'Etats des Etats-Unis. « *Il s'agit de briser l'habitude du chômage* », explique l'entourage du ministre dans des propos rapportés par *Le Monde* du 10 novembre. Car, évidemment, les chômeurs sont des fainéants, contrairement à une certaine personne que je connais, qui vit (bien) de ses rentes après avoir (bien) vendu son entreprise il y a quelques années. Les premiers sont des parasites, le second est un gagnant. Nuance... En France aussi, M. Fillon, qui vient de remporter haut la main, pour

la deuxième fois consécutive, le concours – très convoité – de Premier ministre, avait eu cette brillante idée lorsqu'il était ministre du Travail : il avait créé un contrat de travail – le CI-RMA (1) – destiné aux allocataires du RMI, auxquels était proposé un emploi dont le salaire ne commençait que lorsqu'ils avaient suffisamment travaillé pour rembourser leur RMI. Lorsqu'il avait dû céder le poste à M. Borloo, ce dernier avait supprimé cette clause au profit d'une autre que deux siècles de luttes sociales n'ont manifestement pas suffi à faire accepter par certains gouvernants : tout travail mérite salaire. Et, en 2007, lorsque l'actuel président de la République n'était encore que candidat, il avait relancé l'idée : « *Je propose qu'aucun minimum social ne soit accordé sans la contrepartie d'une activité d'intérêt général.* » Peut-être y a-t-il un rapport avec le fait que, au concours indiqué plus haut, Jean-Louis Borloo ne soit arrivé que second.

Mais pour que les chômeurs apportent leur contribution à la réduction des déficits publics, les propositions ne se limitent pas au *workfare*. Le projet de budget français pour 2011 prévoit 60 000 emplois aidés de moins dans le secteur privé (là où les emplois aidés débouchent plus souvent sur des embauches), les crédits de Pôle emploi sont réduits de 5 % et le nombre de salariés de 4 % (- 1 800), alors que tous les spécialistes soulignent l'importance de l'accueil et de l'accompagnement des personnes pour qu'elles reprennent pied et retrouvent un emploi. Pas grave, estime Jean-François

Pécresse dans *Les Echos* du 4 novembre : un tiers des demandeurs d'emploi sont en réalité en emploi. Des activités réduites, certes, mais qui sont autant de marchepieds vers des situations meilleures et plus stables. En période « normale », peut-être, mais entre mars 2008 et mars 2010, la proportion des demandeurs d'emploi cessant de l'être d'un mois sur l'autre parce qu'ils ont retrouvé un emploi – un vrai, pas une activité réduite – a diminué d'un tiers, passant de 6,8 % des inscrits à 4,8 %. Dans le domaine de l'emploi (comme dans celui du climat), fredonner des analyses réconfortantes sur l'air de *Tout va très bien, Madame la marquise* sert surtout à suggérer que l'on en fait trop et qu'il serait judicieux d'en faire moins. ■

PAR DENIS CLERC



Le ministre britannique du Travail veut punir les chômeurs soupçonnés de ne pas faire suffisamment d'efforts : il les obligera à travailler gratuitement.

1. Contrat d'insertion – revenu minimum d'activité.